



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION n° 2022/09/129**

Fonction publique – Titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**OBJET :** Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial (CST) commun et décision de recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou du CCAS

**Séance du 19 septembre 2022**  
**Date de convocation : 13 septembre 2022**  
**Membres en exercice : 33**  
**28 présents – 33 votants**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Véronique VEDRINE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE

**Absents ayant donné procuration :**

Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Katy GUYOT  
Daniel SALMERON a donné procuration à Bruno PASCAL  
Véronique VEDRINE a donné procuration à Rodolphe RUBIO  
Serge GARNIER a donné procuration à Jean-Pierre GUSAÏ  
Carole CALBA a donné procuration à Emmanuelle GAVANON

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Jean-Paul BERTRAND a été élu à l'unanimité (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO (2), Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Emmanuelle GAVANON (2), Jean-Pierre GUSAÏ (2), Agnès AUGUSTE).

**RAPPORTEUR** : M. Jean DENAT, maire

**EXPOSE** : Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été créé un Comité social territorial commun compétent à l'égard des agents de la commune de Vauvert et du CCAS et placé auprès de la commune.

Il rappelle qu'en application de l'article 30 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, l'organe délibérant de la collectivité doit fixer le nombre de représentants du personnel après consultation des organisations syndicales,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et suivant,

**Vu** le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

**Considérant** que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 12 septembre 2022,

**Considérant** que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 221 agents,

**PROPOSITION** : Le rapporteur propose :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- d'appliquer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité (ou de l'établissement ou des collectivités et établissements pour un comité social territorial commun) égal à celui des représentants titulaires du personnel.

Ce nombre est donc fixé à 5 pour les représentants titulaires de la collectivité (ou de l'établissement ou des collectivités et établissements pour un comité social territorial commun) et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

La présente délibération sera communiquée aux organisations syndicales.

**DECISION** : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO (2), Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ,**

**Sandrine RIOS, Emmanuelle GAVANON (2), Jean-Pierre GUSAÏ (2), Agnès AUGUSTE).**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**A Vauvert, le 19 SEP. 2022**

**Le Maire,**

  
**Jean DENAT**



*Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :*

- son dépôt en préfecture le.....*
- sa notification le.....*
- sa publication le.....*

*et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....*

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

